



Alerte presse
26 mai 2016 – Paris

Projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » : la filière éolienne soulagée par la suppression définitive de l'article 33 bis A

Dans le cadre de la seconde lecture du projet de loi dit « CAP » au Sénat, les sénateurs ont définitivement supprimé l'article 33 bis A, ce mercredi 25 mai, une mesure qui aurait participé à freiner brutalement le développement de la filière éolienne en octroyant un droit de véto aux Architectes de bâtiments de France sur le développement de projets éoliens. France Energie Eolienne (FEE) se félicite de cette suppression et applaudit la forte mobilisation des parlementaires et du Gouvernement pour la filière éolienne.

« FEE et les professionnels de l'éolien se réjouissent de la suppression définitive de l'article 33 bis A, qui aurait sonné le glas d'une filière en plein essor. Une filière en mesure de répondre aux défis environnementaux et économiques que connaît la France aujourd'hui. La mobilisation des parlementaires et du Gouvernement pour la filière est remarquable ; reflet d'une ambition partagée pour faire de la France un champion des énergies renouvelables » explique Olivier Perot, Président de France Energie Eolienne.

Cet article visait à instaurer un droit de véto des Architectes des bâtiments de France sur les projets situés à moins de 10 km d'un monument historique ou d'un site inscrit à l'UNESCO. Supprimée par les députés en seconde lecture fin mars, cette disposition avait été réintroduite en Commission de la culture au Sénat. En séance publique, les sénateurs ont décidé de l'écarter définitivement.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

Contacts presse :

Agence Comfluence :
Tiffany Allenet
+33 (0)1 40 07 34 25
tiffany.allenet@comfluence.fr

Responsable Communication FEE :
Cynthia Kari
+33 (0)1 42 60 07 41
cynthia.kari@fee.asso.fr

